

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE - MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

19 MARS 1969

COUVERTURE
N° 40979

REUNION DU 7 MARS 1969

69043
OBJET :

SUBVENTION A LA FEDERATION
DEPARTEMENTALE DES AMPUTES
DE GUERRE

Le sept mars mil neuf cent soixante neuf, à 21 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 3 mars 1969.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, DOMEQ, TETARD, CAMBLONG, NARTEAU.

REPRESENTES : M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
M. VULTAGGIO par M. BOUCHET
M. BISCAYE par Melle FOUCHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 31 Janvier 1969, M. le Président de la Section Départementale de la Fédération des Amputés de Guerre sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de l'organisation du Congrès National à ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande de M. GUILBOT, Président de la Section Départementale de la Fédération des Amputés de Guerre

DECIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 220 F - (DEUX CENT VINGT FRANCS) à la Fédération Départementale des Amputés de Guerre, C.C.P. BORDEAUX 411 - 74 à l'occasion du Congrès National .

.. /

- d'imputer la dépense correspondante au CHAPITRE 951 - ARTICLE 637
du Budget 1969 .

Fait et délibéré A ROYAN les mêmes jour, mois et ans susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice MATRAS

APPROUVÉ



ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet

[Handwritten signature]

18 MARS 1969